

Dossier

LE MONDE ASSOCIATIF

Découvrir

12 L'atelier Légend'R
de Robin Truchon

Habiter

14 Le budget
2024

- SOMMAIRE -

P.4 DOSSIER

Le monde associatif.

P.12 DÉCOUVRIR

L'Atelier Légend'R.

P.14 HABITER

Le budget 2024.

Marnaz & Scionzier ensemble pour la simplification des démarches administratives.

Notre centre-ville multi récompensé.

P.18 ON Y ÉTAIT

Retour en images sur les événements et animations de la ville.

P.20 INTERCOMMUNALITÉ

Des aides pour rénover votre logement.

ARV'I simplifie les trajets du quotidien.

Appel à la candidature pour le renouvellement du programme local de l'habitat.

Le traitement des biodéchets à la source.

Les bons plans du PAM.

P.23 A FAIRE

L'agenda culturel.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Sandro PEPIN

RÉDACTION
Mairie de Scionzier

CRÉDITS PHOTOS
Mairie de Scionzier, Gérald Richard, 2CCAM.

CONCEPTION GRAPHIQUE
Anaga.

IMPRESSION
Imprimerie Monterrains

TIRAGE
4 500 exemplaires

DÉPÔT LÉGAL
Mars 2024

L'ÉDITO

SCIONZIER, LA COMMUNE QUI NE S'ARRÊTE JAMAIS...

Chaque jour, Scionzier s'anime avec ses associations au rythme d'animations, d'évènements, d'entraînements, de la musique, de la création artistique, des répétitions, d'éclats de rire... Essentiel dans la vie municipale, ce sont des milliers d'heures que les schonverots peuvent partager ensemble et qui font que la commune vit 24 h sur 24 h.



Au fil du temps, les associations communales se sont tournées vers la solidarité, les services à la personne, les loisirs souvent en précurseur du service public municipal. C'est enfin au travers du Devoir de Mémoire que les associations font que notre avenir prend un sens au regard de notre histoire. La jeunesse qui se réunit, les aînés qui partagent, les sportifs qui gagnent, les musiciens et artistes qui inventent nous racontent notre Scionzier, d'hier à aujourd'hui.

Je suis fier de cette richesse, de cette vie qui anime notre commune et c'est pour cette raison que nous accompagnons chaque association, soit au travers d'une subvention (300 000 € sont inscrits au budget 2024), par le prêt de salles, de l'espace public disponible, de matériels techniques...

Je veux donc ici saluer et remercier le travail, l'investissement de chaque dirigeant et souligner une valeur qui a tendance à se dissoudre, dans un quotidien surchauffé : le bénévolat, une énergie précieuse et positive.

C'est avec ce souffle de dynamisme que j'ai souhaité orienter cette seconde partie de mandat pour préserver et enrichir notre cadre de vie, proposer de nouveaux lieux d'expression pour la vie communale, améliorer notre patrimoine.

A mi-parcours de ce marathon municipal, qui peut se transformer aussi en course d'obstacles – c'est aussi ce qui fait la beauté de la fonction de Maire - je souhaite que nous puissions maintenir l'allure schonverote pour entreprendre et innover au quotidien et à votre service.

C'est dans cet état d'esprit que j'ai souhaité que le budget 2024 soit celui de la maîtrise, dans un contexte contraint, pour des investissements réalistes, qui améliorent votre quotidien et ce sans augmenter les taux de la fiscalité locale et en continuant de désendetter la commune.

Je vous invite à découvrir cette 9^{ème} édition du magazine.

Bonne lecture à tous.

Sandro Pépin
Maire de Scionzier
Vice-président de la 2CCAM



Le vélo-club organise de nombreuses courses pour les jeunes cyclistes

FOCUS SUR

LE MONDE ASSOCIATIF

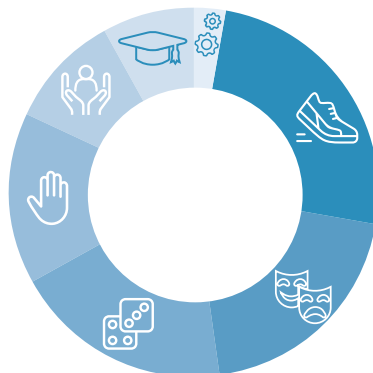
UN ENJEU SOCIAL FORT

Les associations sont le poumon de notre commune comme partout en France. Elles jouent un vrai rôle social dans la vie de nos concitoyens. Mais elles sont très diverses dans les secteurs qu'elles recouvrent : sport, culture, loisirs, amicales, cultuel, politique.... En 2018, on comptait en France 1,3 million d'associations actives. A Scionzier, on en recense 90. Créer une association est simple mais il convient de respecter cependant quelques règles. Ce dossier est destiné à faire le point sur toutes les questions que vous pouvez être amenés à vous poser tout en posant un regard sur certaines de ces structures.

LES ASSOCIATIONS EN FRANCE

Répartition par domaine
d'activité principal

- 25%** | des associations relèvent du domaine du sport
- 20%** | de la culture et des spectacles
- 19%** | des loisirs



25%
Sport



20%
Culture, spectacles et activités artistiques



19%
Loisirs, divertissement, vie sociale



15%
Défense de causes, de droits, d'intérêts



10%
Action sociale, humanitaire, hébergement social, médico-social, santé



8%
Enseignement, formation et recherche non médicale



3%
Gestion des services économiques et développement local



Croq'notes, association de la chorale



Association du Groupe Théâtral



DESS, association de danses & évènements



L'harmonie municipale est un orchestre de musiciens amateurs

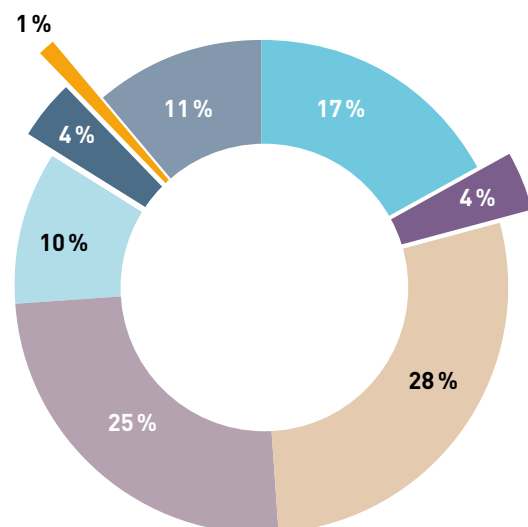


L'école de musique s'est donnée pour mission d'initier les jeunes à la musique

POURCENTAGE DES ASSOCIATIONS SCHONVEROTTES PAR SECTEUR



11 %	Loisirs
17 %	Culture
4 %	Cultuel
28 %	Sport
25 %	Social, prévention, sécurité
10 %	Enseignement
4 %	Industrie, CE
1 %	Devoir de mémoire



QUE FAIRE SI JE VEUX CRÉER UNE ASSOCIATION ?

Pour créer une association, il faut être au minimum deux personnes et avoir un projet commun.



→ 1^{ère} étape : choisir le nom de l'association

Pour choisir le nom de l'association, il est conseillé de vous renseigner sur les noms et sigles et acronymes déjà utilisés par d'autres associations, de vérifier la disponibilité du nom envisagé.

Si vous le souhaitez, vous pouvez entreprendre des démarches pour protéger le nom choisi.

→ 2^{ème} étape : rédiger les statuts de l'association

Les statuts d'une association sont l'acte fondateur qui décrit son objet, ses règles de fonctionnement et les organes qui lui permettent de fonctionner. Pour rédiger les statuts avec les autres personnes fondatrices, vous devez prêter une attention particulière aux points suivants :

- Fonctionnement des instances dirigeantes,
- Fixation de l'ordre du jour des assemblées générales,
- Recouvrement des cotisations,
- Démission,
- Exclusion d'un membre,
- Rémunération des dirigeants,
- Modification des statuts,
- Mise en sommeil (éventuellement),
- Dissolution.

Vous pouvez également établir un règlement intérieur pour organiser le fonctionnement quotidien de l'association.

Le bureau d'une association est composé des président(e), secrétaire, trésorier(e), et potentiellement d'adjoint(e)s. Selon la taille et le fonctionnement de l'association, un bureau peut compter des membres supplémentaires.

Le conseil d'administration est composé de membres de l'association, généralement élus par l'assemblée générale. Dans les petites associations, il se confond généralement avec le bureau.

→ 3^{ème} étape : déterminer le siège social

Le siège social peut être établi dans l'un des lieux suivants :

- Domicile d'un des membres,
- Bâtiment communal,
- Local ayant vocation à être loué ou acheté par l'association dès que celle-ci aura été déclarée.

→ 4^{ème} étape : déclarer l'association

La déclaration doit être faite par l'un des membres chargé de l'administration de l'association ou par une personne mandatée. Elle peut être faite en ligne, par courrier ou sur place en sous-préfecture.

Pour plus de renseignements : www.associations.gouv.fr

Des informations pratiques : les démarches, des exemples et des modèles de statuts, de règlements intérieurs, un accès aux formalités en ligne, les points ressources près de chez vous... Des sources documentaires : informations juridiques et fiscales, guides pratiques, données et publications sur la vie associative, bibliographie...



À NOTER

POURQUOI APPELLE-T-ON UNE ASSOCIATION « ASSOCIATION LOI 1901 » ?

Cette appellation désigne une association à but non lucratif dont les règles ont été fixées par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Cette loi consacre le droit de toute personne en mesure de contracter, de s'associer sans autorisation préalable. En faisant du droit de s'associer un contrat, la loi garantit que l'appartenance à une association reste tributaire du consentement de chacun. Les seules limites concernent « un objet illicite, contraire aux lois, aux bonnes mœurs, ou qui aurait pour but de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à la forme républicaine du gouvernement ».



SADVA

Les ateliers de l'association des Services À Domicile de la Vallée de l'Arve

→ MON ASSOCIATION A-T-ELLE LE DROIT DE DEMANDER UNE SUBVENTION COMMUNALE ?

Une association a le droit de demander une subvention aux différentes collectivités territoriales mais à certaines conditions. A Scionzier, une association n'est pas subventionnée la 1^{ère} année de son existence.

Ensuite, chaque année, les associations schonverottes peuvent demander une subvention. Le dossier peut être soit retiré en mairie soit téléchargé sur le site Internet de la mairie entre décembre et février.

Une commission municipale ad hoc est chargée d'examiner les demandes de subvention des associations locales qui doivent retourner leur dossier rempli avant la date limite déterminée. Après cette date, plus aucune demande de subvention ne sera prise en compte.

Le dossier doit comprendre :

- la demande de subvention sur papier libre,
- la (les) fiche(s) de renseignements dûment complétée(s) et signée(s) (« association renseignement » et « complément associations sportives » le cas échéant),

- le compte d'exploitation du dernier exercice clos et le bilan ainsi que le budget provisoire,
- le dernier rapport moral et financier,
- un relevé d'identité bancaire,
- tout autre document que l'association juge utile.



À NOTER

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que :

« Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Tous groupements, associations, œuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité. »



La Chorale de Scionzier en concert

QUESTIONS FRÉQUENTES CONCERNANT LES ASSOCIATIONS

Une banque peut-elle refuser d'ouvrir un compte bancaire ?

Oui. Mais la loi a instauré un droit au compte pour toute personne domiciliée en France au bénéfice des particuliers, mais aussi des entreprises, des associations, etc.

Une association peut-elle conclure un bail commercial ?

A priori non, faute d'être immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS).

Les remboursements de frais aux bénévoles sont-ils imposables ?

Non.

Peut-on être dirigeant d'une association et rémunéré par cette association ?

Oui, «mais...» La loi de 1901 n'interdit pas expressément la possibilité de rémunération des dirigeants. Le cumul d'une fonction de dirigeant et d'une rémunération dans une même association conduit à la plus grande prudence et peut avoir des conséquences fiscales importantes. Une organisation rigoureuse veillerait à séparer clairement fonctions administratives bénévoles et travail rémunéré.

Une association peut-elle reverser une subvention publique à une autre association ?

Non. La pratique de reversement d'une subvention («subventions en cascade») est strictement interdite sur le fondement de l'article L. 1611-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 15 du décret-loi du 2 mai 1938.

Peut-on transférer une association étrangère en France ?

Non. Le transfert d'une association étrangère en France n'existe pas juridiquement.

Existe-t-il un statut du bénévole ?

Non.

Quelles sont les mesures spécifiques pour l'emploi salarié du secteur sportif ?

Il convient de se rapprocher de l'URSSAF.

Y a-t-il un quorum minimum pour l'assemblée générale ordinaire d'une association si aucun quorum n'est indiqué dans les statuts ?

Ni la loi de 1901 ni son décret d'application n'ont prévu de quorum.

Une association employeur doit-elle appliquer une convention collective ?

Oui, une association employeur doit appliquer une convention collective si plusieurs conditions sont réunies.

Dans quels cas une association doit-elle recourir à un commissaire aux comptes ?

Les associations doivent nommer un commissaire au compte dans les cas suivants (liste non exhaustive) :

- association d'une certaine taille ayant une activité économique et dépassant, à la fin de l'année civile 2 des 3 critères suivants : plus de 50 salariés, 3,1 millions € de chiffres d'affaires ou 1,55 million € de total de bilan,
- association émettant des obligations,
- association habilitée à faire des prêts,
- association relais,
- centre de formation d'apprenti (CFA),
- association percevant une subvention de plus de 153 000 € au cours d'une même année,
- association recevant des dons de plus de 153 000 € au cours d'une même année.

Les statuts d'une association peuvent aussi prévoir le recours à un commissaire aux comptes.



LES PLUS VIEILLES ASSOCIATIONS DE SCIONZIER

Deux associations à Scionzier ont chacune quasiment deux siècles d'existence et sont toujours présentes.

→ L'HARMONIE DE SCIONZIER

La date de la création de l'harmonie de Scionzier est inconnue mais elle date de quasiment deux siècles. Plusieurs indices nous le font penser. Tout d'abord, il convient de rappeler qu'en Savoie, nombre de communes possédaient dès le début du 19^{ème} siècle leur société musicale. L'industrie était en plein essor et il devenait plus aisé de se procurer des instruments à des prix raisonnables.

En 1800, Sandhas découvre un procédé pour enrouler plus facilement les tubes. En 1818, on fabrique le premier cor à pistons. Le peuple avait envie de fêter les événements qui jalonnaient sa vie en musique.

En 1836, naissait la réunion des musiques du Faucigny qui existe toujours sous le nom de festival des musiques. A Scionzier proprement dit, les archives révèlent la présence d'un ensemble musical dès la fin du 18^{ème} siècle. Celui-ci était certainement très réduit et n'avait pas la formation d'une harmonie telle qu'on la conçoit de nos jours. En effet, l'abbé J.M. Lavorel dans son ouvrage « Cluses et le Faucigny » note : « des arbres de la liberté se dressèrent partout. Celui de Cluses fut planté aux Buttes. On inaugura celui de Scionzier le dimanche 9 octobre 1792 en dansant au son de la musique locale ». D'autres sources nous font penser plutôt que cette première apparition de la musique de Scionzier s'est déroulée le 7 octobre 1792 sur la place du Foron à l'occasion de la plantation de l'arbre de la liberté. On peut même ajouter qu'elle interpréta un branle, ancienne danse régionale.

La véritable constitution d'un corps de musique dans la commune se situe 46 ans plus tard en 1838 et plus précisément le 8 mars, jour de la Pentecôte. A cette occasion, les musiciens

ont fait un banquet présidé par les pères de famille de ces mêmes musiciens. Le jour de la vogue de cette même année, les musiciens « ont joué pour la première fois en public ».

Pour en revenir au corps de musique de Scionzier, puisque tel était son nom, sa prestation suivante connue fut à l'occasion du mariage du prince Victor-Emmanuel, fils du roi Charles-Albert avec la fille du vice-roi d'Autriche. Le 12 avril 1842, les pompiers et les musiciens ont assisté à la messe qui a été célébrée à cette intention.

En 1854, la musique de Scionzier figure sur le programme de la fête des musiques qui se déroule à Sallanches. C'est là probablement sa première participation à cette réunion. Dès lors, elle y assistera chaque année.

Les musiciens schonverots participent à la visite triomphale de l'empereur Napoléon III et de l'impératrice Eugénie dans la région. Cette prestation est une date importante pour nous puisque de là nous vient la première photographie de musiciens schonverots.

Les bases d'une société solide et vouée à un bel avenir sont ainsi jetées. Il est temps de se structurer avec des statuts bien définis et conformes à la loi d'alors.

C'est en 1898 que la phalange musicale forte de 50 musiciens (Scionzier compte alors 1700 habitants) décide de se constituer en association. Une demande en est adressée au préfet de la Haute-Savoie le 19 juillet 1899. La réponse est favorable.

Les décennies ont passées. L'harmonie municipale existe toujours et fait partie de toutes les fêtes et de tous les événements dont le tout dernier a été sa prestation sous l'arc de triomphe à Paris.



→ LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS

La compagnie des sapeurs-pompiers a été organisée en 1829 sous les auspices de Pierre Moret, Thomas Pépin, Joseph Dumont et Joseph Caux. Elle répondait à une nécessité de sauvegarde des biens des particuliers et de la commune.

Celle-ci comprenait encore le chef-lieu de Scionzier et le hameau de Marnaz. Il y avait donc des hommes des deux entités. Une pompe était stationnée au chef-lieu et l'autre à Marnaz. Tous les pompiers étaient munis d'une plaque en cuivre avec un numéro. Elle se portait au bras.

En 1853, la commune possédait quatre pompes à incendie. La compagnie a fait maintes fois preuve de dévouement notamment lors de l'incendie de Cluses en 1844.

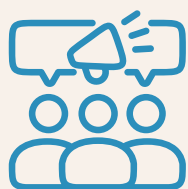
Après la constitution de Marnaz en commune, il y eut deux compagnies de pompiers. En 1891, 37 membres composaient celle de Scionzier et en 1897, elle adopta une tenue complète avec un pantalon gris fer avec des bandes rouges, dolman drap bleu avec brandebourgs rouges et un képi bleu avec un turban rouge. Dès 1835, un hangar à pompes avait été construit.

Suite aux décrets de 1953 et 1954, le corps communal est réorganisé. Cette tâche est confiée à un jeune officier d'artillerie, Jean Anthoine. Peu à peu, de nouveaux engins furent achetés comme une motopompe, une jeep, un fourgon tout-terrain, un fourgon pompe...



Au fil des années, la complexité des interventions a amené les pompiers à se spécialiser, à se professionnaliser.

Aujourd'hui, la compagnie est redevenue celle de Marnaz-Scionzier comme aux premiers jours de son existence. Les pompiers professionnels ou volontaires ne dépendent plus d'une association mais du SDIS (Service Départemental Incendie et Secours) mais l'association existe toujours pour les moments conviviaux ou la formation des plus jeunes.



LA TOUTE DERNIÈRE NÉE L'ATELIER DES CHOUETTES

L'atelier des chouettes est une coopérative participative, c'est-à-dire qu'elle est gérée **POUR** ses membres et **PAR** ses membres. On y trouve :

Un café culturel

C'est un endroit convivial pour participer à des ateliers créatifs et culturels tout en dégustant de bonnes boissons saines ! Quelques exemples des ateliers proposés : ateliers tricot, broderie, couture, pâte Fimo, résine... Pour le côté plus culturel, des ateliers sur les plantes sauvages, les remèdes « maison », mais aussi des ateliers d'anglais et d'informatique. Enfin, des ateliers cuisine seront aussi déclinés en fonction des fêtes, des saisons, au gré des envies...

Une épicerie

Pour une alimentation saine qui privilégie les circuits courts et valorise les petits producteurs locaux. Thé, café, conserverie, biscuiterie... Pour les produits frais (fruits, légumes...), des commandes groupées et des paniers « locavor » seront mis en place. Enfin, les membres disposant d'un jardin (moins de 500m²) peuvent vendre le surplus de leur récolte via la coopérative afin d'en faire profiter les autres membres.

Une mercerie

Tout le nécessaire à vos travaux de couture, tricot, art du fil... Toute personne peut devenir membre de la coopérative. L'adhésion est de 100 € (une seule fois à vie) ou 30 € par an pendant 3 ans puis une année à 40 €. Les membres ont des prix préférentiels sur les produits et les ateliers sont à 5 €. Si vous ne souhaitez pas devenir membres, vous pouvez tout de même participer aux ateliers moyennant entre 10 et 15 € par atelier et acheter les produits.

L'atelier des chouettes se trouve à la place de l'ancienne Boulangerie Grand, 15 avenue de la Libération (à côté du bar Le Madrigal). Le local a été entièrement réhabilité et repensé pour faire place à ce très beau projet coopératif !

Horaires d'ouverture : Lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 9h à 18h Non Stop.



+ d'infos au 06 45 91 55 50
par mail : atelierdeschouettes@protonmail.com
ou en vous rendant directement à la boutique !

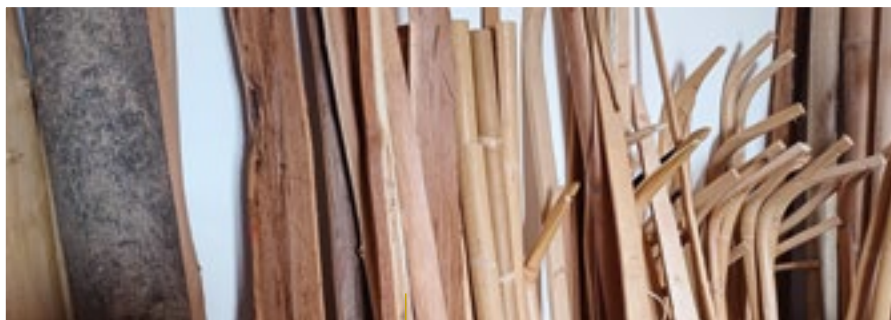
UN ARTISAN

L'ATELIER LÉGEN'D'R UN ARTISAN EN PLEIN DANS LE MILLE

Robin Truchon, même s'il avait un prénom prédestiné, s'est d'abord tourné vers la boulangerie. Mais sa vraie passion depuis l'enfance, c'étaient les arcs. Alors, au fil du temps, il s'est mis à en fabriquer d'abord en autodidacte, en fréquentant les forums et au contact de facteurs d'arcs. De tests en essais, il est parvenu à perfectionner son art jusqu'à devenir aujourd'hui un professionnel reconnu non seulement dans la région mais dans la France entière. C'est ainsi qu'est né 'L'Atelier Légend'R».

Les types d'arcs sont nombreux mais Robin Truchon s'est spécialisé dans les arcs monoxyles (d'une seule essence) et monoblocs. Sa matière première est essentiellement le bois qu'il veut local. Il va récolter lui-même l'if, le robinier, l'orme, le noisetier, l'érable ou le cornouiller. Seul le rotin est importé. Mais fabriquer un arc est un travail de longue haleine. Une fois les meilleures branches recueillies, il faut tout d'abord les fendre, puis il y a la période de séchage qui dure entre une année et une année et demie. Vient ensuite la phase de

« Un Schonverot spécialiste
de la fabrication des arcs en bois »



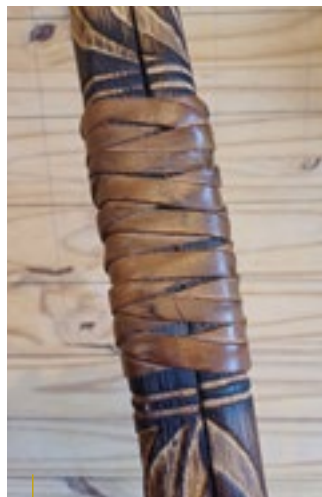
Les bois proviennent essentiellement d'essences locales



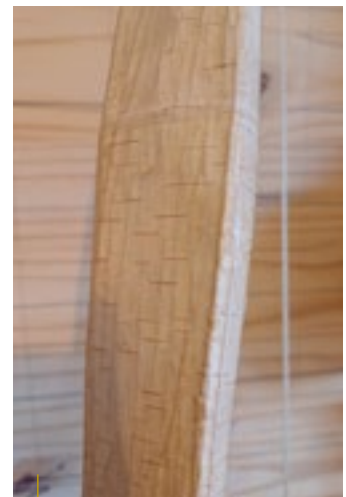
Tout le travail est réalisé manuellement



La phase d'équilibrage est très importante



La finition peut être personnalisée



Certains arcs sont recouverts de tendons d'autruche pour apporter de la résistance.

dégrossissage avant une nouvelle pause de trois mois à température ambiante dans l'atelier. Ce seront ensuite toutes les opérations de précision et de finition : l'équilibrage, le courbage à la vapeur, le collage.

Ses bases de travail sont le longbow (long arc anglais) et le flatbow (arc qui possède une section rectangulaire plate). A partir de là, notre facteur d'arcs peut être dans de la pure création ou alors s'inspirer d'arcs historiques sans être toutefois dans de la pure reproduction exacte. Il a ainsi recréé un arc anglais de la guerre de cent ans. Pour cela, il s'appuie sur des textes anciens mais également sur le travail de fouilles des archéologues lorsque ceux-ci retrouvent des arcs conservés dans des milieux humides.

Les clients de Robin Truchon sont multiples. Il y a ceux qui veulent simplement se faire plaisir, posséder une belle arme et tirer des flèches

dans leur jardin. Il y a également les férus de reconstitutions historiques. Et puis il y a encore ceux qui s'adonnent aux parcours de tirs en 3D. Bien évidemment, toute fabrication d'un arc est précédée d'une discussion avec la personne qui va s'en servir. L'arme doit être adaptée à la morphologie de l'utilisateur.

La qualité de l'arc dépendra aussi de l'usage que l'on veut en faire et évidemment du budget que l'on souhaite y consacrer. La fonction de conseil du facteur d'arcs est donc essentielle.

Robin Truchon peut aussi faire des animations que ce soit dans les marchés artisanaux, en milieu scolaire et bien entendu dans les fêtes médiévales.



Où le trouver

www.facebook.com/LAtelierLegendR

Mail : robin.truchon@hotmail.fr

06 40 32 96 12

Tout le travail est réalisé manuellement. Il faut de sept à dix heures pour réaliser un arc complet. Par contre, Robin ne fabrique pas de flèches qui sont une autre spécialité. Mais pour cela, il sait aussi conseiller des collègues qui eux sont facteurs de flèches.



LE BUDGET 2024

LA PROXIMITÉ POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES SCHONVEROTS

« Une situation financière solide
pour investir au quotidien
et préparer l'avenir »



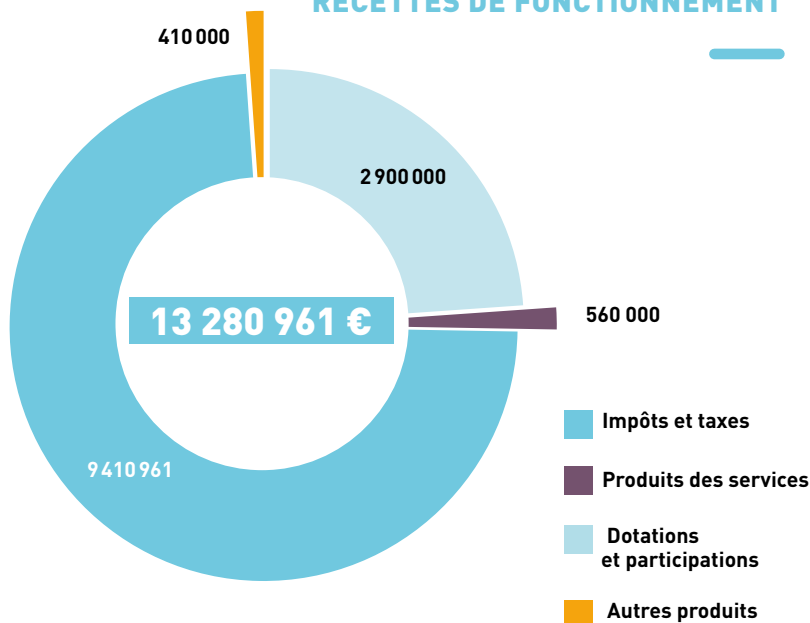
→ CONTEXTE GÉNÉRAL :

Dans un contexte fragile, la commune de Scionzier poursuit et maintient ses efforts pour garantir une offre de service efficace et une politique d'investissements volontariste.

La solidité des finances de la commune avec une trésorerie positive de 3 M d'€ pour 2024, avec le souci d'une gestion rigoureuse, nous autorise à :

- Ne pas recourir à l'augmentation des impôts locaux ;
- Maintenir le coût des services sans répercuter l'inflation sur les familles ;
- Cibler des investissements pour améliorer le quotidien ;
- Poursuivre le désendettement actif (-10 %), sans emprunt nouveau ;
- Soutenir les associations communales ;
- Proposer une offre culturelle diversifiée.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



À SAVOIR :

Comment poursuivons-nous le désendettement actif ?

Les investissements de ces dernières années se sont faits sans recourir à l'emprunt. De fait, le capital et les intérêts dus diminuent chaque année.



→ PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS :

À NOTER

Les dépenses liées à l'augmentation du coût de l'énergie sont passées de 510 000 € en 2021 à 731 000 € en 2023, et ce, malgré les mesures d'économie prises.

1 200 000 €

pour l'entretien, la requalification des voiries dont 500 000 € pour la sécurisation de la route de la colombière dans le secteur du bourg dehors.

800 000 €

pour la conservation du patrimoine et l'entretien des bâtiments communaux dont 250 000 € pour l'amélioration de l'accueil des habitants : nouvel accueil en mairie, installation de la SDAVA et du SPAD pour les services et soins à la personne au sein de la maison de l'industrialité.

300 000 €

pour la réhabilitation des abords du Château : 1^{ère} phase de travaux consacré à la destruction de friches industrielles et à la dépollution du site par le recours à des techniques innovantes de la mycoremédiation (technique utilisant une ou plusieurs espèces de champignons pour épurer un milieu).

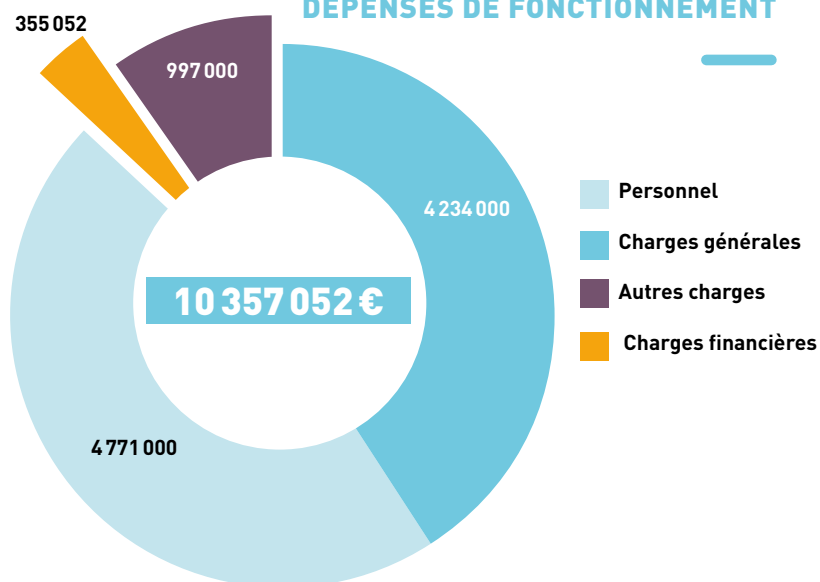
200 000 €

pour l'embellissement et la sécurité dont 50 000 € pour la requalification des espaces extérieurs et 40 000 € pour l'extension de la vidéoprotection. La commune renforce également les effectifs de la police municipale avec 4 agents à temps complet.

250 000 €

de provision pour l'acquisition de foncier stratégique pour le développement de la commune.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Une gestion rigoureuse et raisonnée de la commune permet de ne pas endetter la ville, de ne pas augmenter les impôts tout en maintenant un dynamisme communal.



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

FAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ ET SON PASSEPORT

LES CONSEILS POUR QUE CELA SE PASSE VITE ET BIEN

Depuis le 2 mai 2023, SCIONZIER et MARNAZ ont décidé de s'associer pour ouvrir un guichet d'accueil et de délivrance des cartes nationales d'identité et de passeports en :

- mutualisant les compétences et la polyvalence des agents communaux ;
- valorisant les espaces d'accueil en mairie de Marnaz ;
- expérimentant un équipement mobile pour se rendre au domicile des personnes.

Face à l'explosion généralisée des délais de délivrance, l'ambition a été d'unir les forces des deux communes pour vous proposer un nouveau service de proximité et essentiel pour la vie au quotidien.

Ce projet a été également l'occasion de faire travailler ensemble les agents de nos communes, d'enrichir et développer nos connaissances pour vous apporter le meilleur des services au plus près de vos besoins.

Après une année d'exercice, les objectifs sont pleinement atteints, une dynamique s'est enclenchée sur le territoire, une nouvelle expérience de coopération entre Scionzier et Marnaz démontre nos complémentarités pour inventer un service public local innovant.

→ Pour simplifier les démarches administratives, pensez à :

Anticiper ! L'instruction d'une demande de titre d'identité et sa fabrication peut demander du temps : deux semaines à un mois (et parfois plus selon les périodes, approches des examens scolaires, vacances). Anticipez votre démarche afin d'obtenir votre document dans les temps

 **Préparer votre demande en ligne !**

Il est possible d'effectuer une pré-demande sur internet : www.passeport.ants.gouv.fr

Respecter votre rendez-vous !

En quelques clics pour venir en mairie de Marnaz :

rendezvousonline.fr/alias/marnaz-74460

La gestion importante des flux des demandes nécessite que chaque rendez-vous soit honoré, en cas d'empêchement n'hésitez pas à le signaler et ainsi libérer des créneaux pour une meilleure organisation.



Lundi : 8h45 - 11h45 et 14h15 - 17h15
Mardi : 8h45 - 11h45 et 14h15 - 17h15
Mercredi : 9h45 - 11h45
Jeudi : 9h15 - 11h45 et 14h15 - 17h15
Vendredi : 8h45 - 11h45 et 14h15 - 17h15

EN CHIFFRES



1507 | Rendez-vous donnés

1487 | Nombre de passeports et cartes nationales d'identité délivrés

28 jours | Délais d'attente moyen pour obtenir un rendez-vous en mairie

Le service de l'Etat-Civil de la Mairie reste à votre disposition, tous les jours de la semaine pour vous accueillir, vous accompagner dans vos démarches et vous aider à remplir le document CERFA (disponible à l'accueil du service).

Documents nécessaires

- Le numéro de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande).
- Une photo d'identité de moins de 6 mois et ressemblante (aux normes en vigueur).
- Un justificatif de domicile de moins d'un an.
- Un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si vous produisez un passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisée.

Pour un mineur, il faudra fournir l'original + photocopie de :

- Un justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'utilisateur.
- Une pièce d'identité du parent qui fait la demande.



À SAVOIR

La carte nationale d'identité est valable 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les enfants. Sa délivrance est gratuite sauf en cas de perte ou de vol pour laquelle un timbre fiscal de 25 € est obligatoire.

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les enfants au moyen du paiement d'un timbre fiscal de :
17 € pour les enfants jusqu' à 14 ans inclus
42 € pour les enfants de 15 à 17 ans
86 € pour les adultes

URBANISME



NOTRE CENTRE-VILLE MULTI RÉCOMPENSÉ

L'aménagement du centre-ville était un objectif cadre du mandat pour dynamiser la commune en proposant un espace facilement utilisable, quelque soit le climat, pour des animations en tout genre. Cet espace permet d'unifier les bâtiments publics stratégiques communaux du centre-ville à savoir la Maison de l'Industrialité, l'ancienne mairie, la salle des fêtes, Alpex et la grenette.

Cet aménagement se devait donc d'être efficace pour accueillir les cérémonies en tout genre, les familles via des activités ludiques et nautiques et des manifestations publiques et privées. C'est donc un espace minéralisé qui a été préféré n'empêchant nullement la plantation d'arbres et massifs arborés, ne demandant plus que le temps nécessaire pour devenir le corridor vert imaginé.

Ces choix d'aménagement de surface mais également la création de la grenette, ont fait l'objet des nombreuses parutions dans des journaux nationaux et internationaux d'architecture. De même, le projet d'aménagement du centre-ville a fait l'objet de concours architecturaux et d'aménagement de l'espace public.

Dans un premier temps, le centre-ville a été finaliste du Palmarès régional d'architecture et d'aménagement - Valeurs d'exemple organisé par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement avec le soutien de la DRAC, de la DREAL et du Conseil régional de l'Ordre des architectes.

Ce prix récompense les projets apportant les réponses adaptées en matière de rapport au site, de valeurs architecturale, urbaine et paysagère ainsi que de qualités fonctionnelles.

Dans un second temps, le projet a été lauréat du Prix d'A représentant les aménagements à enjeux architecturaux actuels.



Cette récompense salue la réalisation la plus exemplaire sans distinction de catégories. Ce titre a été remis par la ministre de la Culture en vigueur.

Puis, dans un troisième temps, la réhabilitation a été lauréate du prix TransEuropArchi (sous-catégorie du prix AMO) récompensant les meilleures réalisations transfrontalières entre la France et la Suisse. Cette catégorie a vocation à partager une exigence architecturale et à mettre en lumière d'autres façons de construire au sein de l'Europe.

Pour rappel, le centre-ville concourait en raison de son partenariat avec le cabinet d'architecte helvétique Archiplein.

Cette nomination a permis au projet d'être également lauréat du Grand Prix AMO (architecture et maîtres d'ouvrage) valorisant l'architecture et le dialogue entre architectes et maîtres d'ouvrages d'un projet remarquable.

Pour terminer, le projet a été finaliste du prix de l'Equerre D'Argent dans la catégorie « espaces publics et paysagers ». Ce prix d'architecture récompense la coopération entre les équipes de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage aboutissant à une réalisation édifiante sur le territoire français.

RETOUR EN IMAGES

22 OCTOBRE **LE REPAS DES ANCIENS**

Le 22 octobre, la salle polyvalente était comble pour le repas des anciens. Ce sont près de 300 convives qui ont répondu à l'invitation de la mairie pour partager ce moment de convivialité.



LES DOYENS DE LA SALLE,
M. ROBERT VILLEQUENAULT
ET MME PIERRETTE ERTEL,
ONT REÇU UN BOUQUET.



DU 1^{ER} AU 3 NOVEMBRE **L'HARMONIE MUNICIPALE SOUS L'ARC DE TRIOMPHE**

À l'invitation du sénateur
Loïc Hervé, l'harmonie mu-
nicipale s'est rendue 3 jours
à Paris.

Après une visite du Sénat, notre
société musicale a pu offrir un
concert au public parisien dans
les jardins du Luxembourg.
Celui-ci a obtenu un très gros
succès. Puis, nos musiciens

ont eu le très grand honneur
d'être retenus pour jouer lors
de la cérémonie quotidienne
du ravivage de la flamme du
soldat inconnu sous l'arc de
triomphe.

Ce fut un moment riche en
émotions car peu d'harmonies
ont la possibilité de le faire, ce
rôle étant d'habitude tenu
par la musique de la garde
républicaine ou celle des
gardiens de la paix.
Encore une fois, Scionzier a
rayonné bien au-delà de ses
frontières.



1 10 NOVEMBRE PASSAGE DE LA FLAMME DU SOUVENIR

Comme chaque année, les militaires du 27^{ème} BCA traversent notre département en portant la flamme du souvenir à la veille du 11 novembre.

Ils se sont arrêtés à Scionzier, où, devant le monument aux morts, ils ont allumé une lanterne et chanté la Marseillaise.



2 11 NOVEMBRE CÉLÉBRATION DE L'ARMISTICE 1918

Cette année, la cérémonie du 11 novembre a été rehaussée par la présence de nombreux élèves de l'école élémentaire qui ont entonné la Marseillaise et les Allobroges. En plus du public, l'harmonie municipale et les pompiers étaient présents.



INAUGURATION DE LA SALLE JEAN ROSSETTI

Le 11 novembre a été l'occasion de rendre hommage à un schonverot méritant, Jean Rossetti. Ancien combattant médaillé à de nombreuses reprises, acteur de la vie associative locale, ancien élu, il était normal qu'un lieu porte son nom. Ainsi, la plus grande salle de la Maison de l'Industrialité a été baptisée « Salle Jean Rossetti » en présence de sa famille

3 2 & 3 DÉCEMBRE MARCHÉ DE NOËL

L'édition 2023 du marché de Noël a connu encore une fois un grand succès. Des centaines de visiteurs ont parcouru les allées du marché où ils ont trouvé de quoi préparer de la meilleure manière possible les fêtes de Noël.

Un grand merci aux associations qui ont animé le marché par de la musique, du chant ou des stands de restauration.



4 25 JANVIER VŒUX DU MAIRE

La salle polyvalente avait été complètement transformée pour cette cérémonie. Schonverots, chefs d'entreprise et présidents d'associations, tous ont apprécié ce moment de rencontre animé par le big band de l'école municipale de musique.



2CCAM

DES AIDES POUR RÉNOVER VOTRE LOGEMENT !

La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes a lancé une opération dont l'ambition est d'aider à la rénovation de 280 logements sur 5 ans sur toutes les communes du territoire.

Initiée il y a un an, un premier bilan fait état de 90 logements rénovés ou en cours d'accompagnement pour près de 950 000 € de subventions réservées soit environ 50 % des travaux éligibles par logement. Si vous aussi vous souhaitez bénéficier de ces aides, un seul numéro : 04 56 19 19 19.

Un programme d'accompagnement concret

Propriétaire vous souhaitez **améliorer la performance énergétique de votre logement** (isolation, menuiseries, système de chauffage/production d'eau chaude ou ventilation) > **tapez 1**

Pour adapter un logement au maintien à domicile des populations vieillissantes et à mobilité réduite (salles de bain adaptées, monte-escalier...) > **tapez 2**

ou contactez Urbanis par mail : 2ccam@urbanis.fr

Vous peinez à louer votre logement ou à maintenir des locataires sur la durée ? Avez-vous pensé à le rénover ?

Pour être conseillé et accompagné gratuitement > **tapez 2**

ou contactez Urbanis par mail : 2ccam@urbanis.fr



En quoi consistent ces aides ?

Outre un conseil technique neutre et concret, vous pourriez bénéficier d'aides financières, voire fiscales sur vos travaux.

Une fois votre décision arrêtée, cet accompagnement s'étendra durant toutes les démarches administratives et jusqu'au paiement des aides à la fin des travaux.

ARV'I SIMPLIFIE LES TRAJETS DU QUOTIDIEN AVEC LA NOUVELLE APPLICATION MYBUS



Le réseau ARV'i s'est doté d'une nouvelle application, ARVIBUS, disponible gratuitement sur Google Play et l'App Store.

Cet outil propose un système de billettique dématérialisé pour l'achat de tickets unitaires et/ou de tickets combinés avec le réseau Proximiti. Avec ARVIBUS, les usagers pourront, via l'application, obtenir le trafic en temps réel, l'info trafic (travaux...), le guide horaire et le calcul d'itinéraires.

Comment ça marche ?

Pratique et simple d'utilisation, ARVIBUS a vocation de faciliter le transport quotidien des passagers via leur smartphone.

Après téléchargement de l'application, le processus s'effectue en seulement 3 étapes : Acheter le ticket souhaité via l'application, scanner le QR code à l'arrêt de départ et monter dans le bus et

bénéficier de tous les équipements fonctionnels à bord (prise USB, système d'ouverture 3 portes...).

Mais encore ?

De plus, ce nouveau système va venir compléter le système de cartes magnétiques et des cellules de comptage déjà en place depuis le mois de septembre, pour permettre au service 2CCAM de connaître en temps réel son flux de passagers, et ainsi adapter tout au long de l'année le service aux besoins réels.

Quels résultats ?

Grâce à ces informations collectées depuis le mois de septembre, ARVI a déjà pu mettre à disposition des usagers un véhicule de renfort sur les lignes 1, 2 et 3 pour la rentrée scolaire qui, devant la demande et l'affluence réelle, s'est vue pérennisée jusqu'à ce jour.

APPEL À CANDIDATURE POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Dans le cadre du renouvellement du Programme Local de l'Habitat, la 2CCAM lance un appel à volontaires auprès de la population locale pour des ateliers d'échanges, qui commenceront au premier trimestre 2024.

Ces temps d'échanges conviviaux se dérouleront en trois phases en réunissant 4 fois dans l'année (tous les trimestres) 15 volontaires, représentatifs de la population locale. Ils donneront lieu en fin d'année à une restitution d'un programme d'actions.



Toutes les infos sur le site www.2ccam.fr

TRAITEMENT DES BIODÉCHETS À LA SOURCE

La loi anti-gaspillage adoptée en février 2020 prévoit l'obligation du tri à la source des biodéchets au plus tard le 1^{er} janvier 2024.

Pourquoi demander aux administrés de trier les biodéchets et qu'est-ce qui change pour les habitants du territoire de la communauté de communes Cluses Arve et montagnes (2CCAM) ?

Les biodéchets, une ressource peu valorisée

Les biodéchets (déchets verts et alimentaires*) produits par les ménages en France représentent environ 18 millions de tonnes par an. Un tiers d'entre eux est jeté aux ordures ménagères, pour être donc enfouis ou incinérés en décharge, générant ainsi d'importantes pollutions.

Pourtant, lorsqu'ils sont compostés, les biodéchets deviennent une ressource importante favorable à la préservation de notre environnement. Outre le fait qu'il participe à lutter contre le gaspillage, le compostage permet :

- De **réduire le bilan carbone** du secteur des déchets à travers la réduction du stockage et de la combustion des déchets.
- De **nourrir les sols** en augmentant leur teneur en carbone et en favorisant leur capacité de rétention d'eau.
- De **fournir les agriculteurs** ou gestionnaires d'espaces verts en engrais organiques qui améliorent la qualité agronomique des sols.

CLUSES ARVE & MONTAGNES
Territoire de vie

Se logger dans de bonnes conditions
Équité sociale ?
Préserver une ressource ?
Un logement pour tous ?
Préserver notre planète ?
Du logement pour nos quartiers ?

VOLONTAIRES RECHERCHÉS !

Je souhaite développer ma connaissance du territoire
Je souhaite donner mon avis sur les actions à venir, en devenant acteur sur mon territoire
L'intérêt général est pour moi une valeur importante

Je rejoins le groupe de travail du Programme Local de l'Habitat

POUR + D'INFOS :
contact@2ccam.fr
04.57.54.22.00
www.2ccam.fr

COMMENT POSTULER ?
Je complète le formulaire en scannant ici ou en le retirant auprès du point porteur.



À NOTER

Vous souhaitez installer un composteur ou souhaitez obtenir plus d'informations ?

Contactez-nous à dechets@2ccam.fr

Qu'est ce qui change à compter du 1^{er} janvier avec la loi anti-gaspillage pour les habitants de la 2CCAM ?

À compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités de France sont tenues d'apporter une solution de tri à la source des biodéchets à l'ensemble des habitants.

La 2CCAM œuvre déjà en ce sens depuis plusieurs années et propose d'ores et déjà à l'ensemble de ses habitants des solutions de tri des biodéchets.

Que vous soyez locataire ou propriétaire d'un appartement ou d'une maison, que vous soyez un particulier ou un professionnel, la communauté de communes Cluses Arve & montagnes vous accompagne et vous conseille dans le traitement de vos biodéchets à la source.

À l'échelle collective, chaque année, la collectivité installe des composteurs pour des copropriétés, des écoles, des cimetières...



+ d'infos sur www.2ccam.fr

* Lexique

Déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.

Déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

2CCAM

PAM ! POUR SA 4^{ème} ÉDITION

LE PASS ARVE & MONTAGNES EST VALABLE TOUTE L'ANNÉE

Le PAM, ou plutôt le Pass Arve & Montagnes,
c'est une cascade de bons plans

Le PAM, en quoi ça consiste ?

C'est un chéquier d'activités à utiliser sans modération tout au long de l'année. 30€ dépensés et c'est 115€ d'activités qui vous sont offerts. Pour connaître les prestataires participants... C'est simple et c'est en un clic : www.cluses-montagnes-tourisme.com



musiques en Stock Scionzier
4, 5, 6 juillet 2024

4, 5 ET 6 JUILLET 2024

FESTIVAL GRATUIT

SCIONZIER
HAUTE SAVOIE

Cluses Arve & Montagnes
Services de proximité

haute savoie
le Département

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

ODS
radio

LE DAUPHINÉ
info



À VOIR / À FAIRE

L'AGENDA



6

AVRIL

→ FÊTE DE LA DANSE

Les associations schonverottes de danse vous donnent rendez-vous à partir de 16 h à la salle polyvalente pour un spectacle de leurs différentes sections.

16 H

SALLE POLYVALENTE

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53



25

MAI

→ SALON DE L'ARTISANAT

Retrouvez sous l'espace « Stéphane Pépin » des artisans et producteurs qui vous proposeront un ensemble de produits originaux et authentiques.

LA GRENETTE

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53

→ SOIRÉE SP SONO

Replongez-vous le temps d'une soirée à la salle des fêtes dans la magie des années 80 avec les DJ du célèbre SP Sono.

SALLE DES FÊTES

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53



22

JUIN

→ FÊTE DE LA MUSIQUE

La fête de la musique sera célébrée cette année dans les jardins du château à partir de 16 h. Au programme, les orchestres de l'école de musique, le big-band « Big16 », l'harmonie municipale. La soirée se terminera avec l'orchestre « Captiv ».

Buvette et petite restauration sur place.

LES JARDINS DU CHÂTEAU - 16 H

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 03 53



13 & 14

AVRIL

→ SALON DU POLAR

Dans et autour de la médiathèque, Scionzier vous donne rendez-vous pour le 3^{ème} salon du polar avec une quinzaine d'auteurs invités (littérature adulte, jeunesse ou BD et de nombreuses animations : murder party, escape game, ateliers par la gendarmerie, ateliers de jeux d'énigmes, rencontres, tables ronde... D'autres animations et une exposition auront lieu à la médiathèque.

MÉDIATHÈQUE

+ D'INFOS ☎ 04 50 98 19 28

contact.mediathèque@scionzier.fr

4, 5, 6

JUILLET

→ MUSIQUES EN STOCK

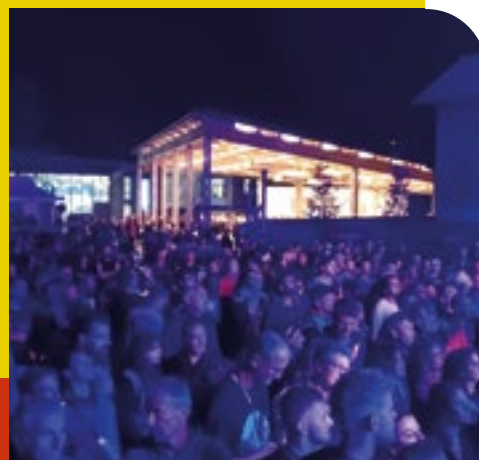
Musiques en Stock revient pour sa 3^{ème} édition schonverotte les 4, 5 et 6 juillet. Toujours gratuit, le festival vous réserve encore de belles surprises. Cette année, c'est le dessinateur ZEP, le "père" de Titeuf, qui a dessiné l'affiche. Retrouvez la programmation et toutes les infos sur le site internet et les réseaux.

AU CENTRE VILLE

+ D'INFOS ☎

www.musiquesenstock.fr - www.facebook.com/musiquesenstockfestival

www.instagram.com/festivalmusiquesenstock



Centre culturel ALPEx

Entrée Libre

3^{ème} édition

SALON DU POLAR

Scionzier

13 AVRIL 10H-12H / 14H-19H

& 14 AVRIL 10H-17H

Rencontres, dédicaces, animations
tables rondes, ateliers, murder party...

SCIONZIER
HAUTE SAVOIE

